

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \*

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **jeudi 12 septembre 2019, en séance publique, à 19h15**, aux fins de délibérer sur l'affaire inscrite à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2019.

Information sur le sinistre du bâtiment situé 3 place des Merciers - « Maison de la Mère Pourcel »

1. FINANCES - Budget Ville 2019 - Monument historique « Maison de la Mère Pourcel » - Modification des crédits et financement

Fait en l'hôtel de ville de Dinan,  
Le 3 septembre 2019

Le Maire,  
Didier LECHIEN



**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le jeudi 12 septembre 2019, à 19h15**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur l'affaire figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 3 septembre 2019.

**Membres en exercice : 52**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, M. DERU, Mme DESRAME, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. LE ROUX, M. GOULLAUD, M. BIGOT, Mme BEDEL, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), M. JOUNEAU (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. BONENFANT, Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MASSART, Mme de MILLEVILLE (pouvoir à Mme BOURGAULT-LEBRANCHU), Mme PATRY (pouvoir à Mme GUILLEMOT), Mme MISSIR, M. GOMBERT (pouvoir M. TOUMINET), M. BADOUAL (pouvoir à M. de POMMEREAU), Mme SOQUET, Mme TRISTANT, M. BARBE (pouvoir M. DEGRENNE), Mme CARRE-FAIRIER, Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD (pouvoir M. FORGET).

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, Mme RIO, M. BRAULT.

**SECRETARE :** M. BRUNET

\*

\*\*

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. BRUNET comme secrétaire de séance.

M. BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Bruno BERTIER. Cela emporte comme conséquence la fin du groupe auquel il appartenait car le règlement intérieur précise que le groupe doit comporter au moins deux membres.

Mme LAISNE précise qu'elle en a pris acte et que cela ne l'empêchera pas de s'impliquer dans les travaux du conseil et des commissions.

Le relevé de décisions de la séance du 3 juillet 2019 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une seule affaire est inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit de l'ouverture d'une opération en autorisations de programme et crédits de paiement dans le cadre du sinistre de la Maison de la Mère Pourcel.

M. le Maire remercie M. AMIOT, architecte des Monuments Historiques, pour sa présence ce soir ainsi que tout au long du chantier depuis le sinistre du 23 juin dernier. Il remercie également l'ensemble des services ayant contribué à la gestion de ce sinistre.

M. AMIOT fait une présentation de l'avancée du chantier de sécurisation et de déblaiement de l'immeuble.

La discussion entre M. AMIOT, M. PASINO, M. de BELLEVUE, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

**AFFAIRE N°1 - Budget Ville 2019 - Monument historique de la Mère Pourcel - Modification des crédits et financement.**

Rapporteur : O. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

**1 - De modifier** l'opération en AP/CP 201957 « Reconstruction du monument historique Mère Pourcel » comme suit :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants programmation pluriannuelle initiale	4 500 000 €	4 500 000 €	750 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	750 000 €	750 000 €	250 000 €

**2- D'adopter** la décision modificative n°3 du Budget Ville 2019 comme suit :

imputation			dépenses		recettes	
Section	niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Fonctionnement	Chapitre	chap 77 - 7788				650 000,00 €
Fonctionnement	Chapitre	023		650 000,00 €		
Investissement	Chapitre	021				650 000,00 €
Investissement	Opération	201957 - 2031		140 000,00 €		
Investissement	Opération	201957 - 2313		510 000,00 €		

**3- D'autoriser** M. le Maire à lancer une consultation auprès des établissements prêteurs, pour contracter un prêt-relais d'un montant de 750 000 €, et à signer l'offre de prêt la mieux-disante.

**4-** Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La discussion entre M. AMIOT, M. PASINO, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 15 octobre.

La séance est levée à 21 heures.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

M. David BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Pour commencer, j'ai reçu la démission de notre collègue Bruno BERTIER du conseil municipal. Comme nous l'avons décidé depuis le début de la création de la commune nouvelle, il ne sera pas remplacé. Comme le prévoit le règlement intérieur, sa démission emporte comme conséquence la fin du groupe auquel il appartenait puisqu'il faut être au moins deux.

**Christine LAISNE**

J'ai pris acte comme vous de la démission de notre collègue. Cela ne m'empêchera pas de m'impliquer au sein du conseil municipal et dans les commissions.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Merci.

Est-ce que le relevé de décisions du 3 juillet 2019 appelle des observations de votre part ? Non ? Je vous remercie.

Nous avons donc ce soir un conseil municipal un peu extraordinaire car il est consacré au dossier de la Mère Pourcel puisque nous allons revoir les crédits et inscrire des dépenses au budget pour pouvoir faire face aux dépenses engagées.

Nous avons déjà inscrit une première somme au conseil de juillet mais d'autres dépenses se sont inscrites depuis et nous allons devoir prévoir des crédits pour pouvoir régler les entreprises, les architectes... qui sont intervenus sur ce chantier délicat. Nous devrions en principe être remboursés plus tard par les assurances.

Je tiens à remercier M. AMIOT, architecte en chef des Monuments Historiques, pour sa présence ce soir pour nous faire un exposé de l'état de la Mère Pourcel mais aussi le remercier pour sa présence dès le matin du sinistre, avec M. MASSON de la DRAC. Très rapidement il est monté sur la nacelle des pompiers afin d'évaluer les dégâts alors que l'incendie couvait toujours. Merci pour votre implication, votre engagement sur ce dossier, je sais que cela s'est fait au détriment d'autres dossiers que vous suiviez.

Je remercie aussi les services de la ville qui ont suivi ce dossier, le service des Patrimoines, des bâtiments, des finances. Ce sont des réunions quasiment quotidiennes, avec des enjeux énormes. Il y a la sécurité, les assurances, le suivi juridique, mais aussi la circulation, les discussions avec les riverains et les commerçants. L'ensemble des services a donc été mobilisé.

Merci aussi à l'ensemble des riverains, des restaurateurs et des commerçants, avec une pensée particulière pour les riverains de la rue de la Mittrie qui subissent en moins de deux ans, deux sinistres majeurs et qui ont un gros impact sur leur activité. Je les remercie pour leur compréhension. La Ville fait tout pour que ce chantier avance le mieux possible et dans les meilleures conditions.

Les travaux de mise en sécurité se terminent. Un parapluie est en cours d'installation. Nous devrions pouvoir rouvrir la place à la circulation fin de semaine prochaine a priori. Les choses avancent bien. La zone de sécurité sera alors réduite. On pourra à nouveau passer dans la rue de la Cordonnerie ainsi que par la rue du Petit Pain pour aller dans les halles. Je sais que notre collègue Charles Pasino attend aussi de pouvoir retourner dans son atelier.

L'enquête et la procédure judiciaire sont en cours. Il faut pouvoir établir la responsabilité. La ville a pris un expert assuré ainsi qu'un avocat avec le cabinet Coudray. Je ne peux pas en dire plus car l'enquête est en cours.

Je remercie aussi tous ceux qui se sont mobilisés pour nous aider, je pense notamment à ceux qui ont voulu monter des actions pour nous accompagner, les commerçants, les entreprises, les particuliers qui ont fait des dons. Je rappelle que nous nous sommes inscrits dans l'opération « Plus jamais ça » de la Fondation du Patrimoine. Cela fait le troisième événement majeur que nous connaissons sur nos monuments historiques, entre la chute du rempart en 2015, l'incendie de la rue de la Mittrie puis la Mère Pourcel maintenant.

Merci à tous ceux qui font et ont fait des dons : le Petit bonjour, Mille saveurs, la Sorcière gourmande rue de l'horloge, je pense aussi aux restaurateurs qui ont projet de faire un diner de gala...

Voilà ce que je souhaitais vous dire avant de laisser la parole à M. AMIOT. N'hésitez pas à poser vos questions, nous délibérerons ensuite sur l'AP/CP. Nous sommes partis sur une estimation de 4.5 millions d'euros.

*M. AMIOT fait une présentation de la Maison de la Mère Pourcel.*

### **M. AMIOT**

Je vais vous présenter d'abord un jeu de plans avant et après incendie puis des photos du déroulement des opérations.

Vous avez fait établir, par un de mes confrères en mars 2019, une étude sur cette maison, c'est une chance car on avait peu de documents avant. Grâce à cette étude on peut avoir des notes précises concernant l'existant et ce qui a pu disparaître dans l'incendie. On a un ensemble de bâtiments qui a été touché par l'incendie. On a une façade avec un toit dissymétrique, derrière la maison on a une courette très réduite dissimulée par un appentis. Côté rue de la Cordonnerie, c'est peut-être la façade en pan de bois la plus remarquable. Côté rue du Petit Pain, on a un bâtiment avec son pan de bois et ses menuiseries 18<sup>ème</sup>.

Je vais vous montrer maintenant les photos de la Maison après incendie. L'essentiel de la façade a été démonté, sur l'autre pignon, l'ensemble du pan de bois a été ôté. Côté rue de la Cordonnerie, la moitié ouest de la façade a disparu et n'était plus en place. Il n'y a pas eu de démontage particulier de ce côté. Côté rue du Petit Pain, la couverture a disparu mais la façade n'est pas altérée. On voit mieux sur les photos.

Certaines photos ont été prises par drone ce qui permet de voir le dessus des bâtiments. Côté sud, on voit des gros trous dans les couvertures des bâtiments. Le pan de bois de la façade a été déposé car il était en porte à faux. On a aussi une vue du 2<sup>ème</sup> niveau de la maison. Un des gros problèmes que nous avons eu c'est au niveau du mur qui séparait le bâtiment, il y avait une cheminée avec un fort faux-aplomb. L'arrachement de la façade a augmenté le devers. Côté appentis, il y avait une cheminée intéressante. Nous avons essayé de le préserver.

Vous avez ensuite une vue d'intérieur avec les effondrements des restes de charpente et des planchers.

Nous avons aussi une vue de l'appentis rue du Petit Pain.

On voit la taille des sections de poutre 40cm/40cm comme il est d'usage dans les bâtiments du 15<sup>ème</sup>. Au 2<sup>ème</sup> la base de la grande souche de cheminée était totalement fissurée. Ce qui faisait craindre pour la tenue de la cheminée et de l'ensemble du mur, d'où la dépose rapide de la souche de cheminée.

Les souches de la partie ouest ont été démontées.

Comme c'est une maison intéressante ses pans de bois, il a été décidé de récupérer les pans de bois intéressants pour essayer de les réinstaller dans un local. Dans l'absolu, il faudrait pouvoir comprendre les différents modes d'assemblage de l'époque et éviter de trop démonter pour avoir une vision, la plus précise possible, pour la reconstruction. Cela a pris un mois pour récupérer les pièces, les numéroter et les stocker dans un espace où l'on peut les reconstituer, sans parler des risques des bâtiments à côté.

Le bâtiment qui a été abimé est un bâtiment du 19<sup>ème</sup> donc beaucoup moins solide. Il a été consolidé, on a obturé les baies et réparer les couvertures pour protéger le bâtiment.

Côté rue du Petit Pain, on a dégagé assez rapidement. Le pan de bois de la façade ouest est encore debout, on a oté la haute souche avec son épaulement maçonné. L'édifice a énormément chauffé, tous les éléments ne pourront pas être remis en place mais on les garde pour avoir un modèle pour la reconstitution.

Le problème des murs c'est qu'avec les températures élevées, ils ont beaucoup travaillé et ont besoin d'être consolidés. On maintient ces éléments avec un enduit.

Dans le local de stockage, j'ai été aidé par un charpentier pour le travail de classement et de placement de pan de bois. Tout ce qui était apport du 20<sup>ème</sup> on ne s'en est pas soucié, on s'est intéressé aux bases historiques.

Le problème est de savoir jusqu'ou on peut démonter pour garder des traces mais tout en assurant la sécurité.

Il y avait des ardoises prêtes à tomber partout, tout cela a été évacué et récupéré. Celles qui avaient trop chauffé non pu être gardées.

Le bâtiment est sécurisé car il va rester pendant un moment comme ça. Le montage du parapluie est en cours. Il faut en effet protéger le bâtiment de l'air et de la pluie. Le corps principal et l'annexe possède des caves où toute l'eau pourrait stagner. La cave était déjà naturellement humide.

J'ai déjà eu une expérience de parapluie avec l'église de Trémel, j'avais envisagé de faire un parapluie plus bas au départ mais il s'avère qu'un remontage de parapluie dans un second temps aurait coûté plus cher. Nous avons donc commandé un parapluie permettant également la reconstruction directement. Nous avons dû mettre des éléments de contrepoids pour permettre de tenir le parapluie car nous n'avons pas beaucoup de recul. Ce parapluie doit aussi répondre au problème du passage de la rue du Petit Pain. Il permet aussi de desservir les deux maisons qui sont sur le côté.

Merci.

#### **Didier LECHIEN (Maire)**

Y a-t-il des questions ?

Des remarques ?

#### **Charles PASINO**

J'ai entendu dire qu'il était question de rouvrir la rue de la Cordonnerie ? Ou est-ce seulement celle du Petit Pain ?

#### **Monsieur AMIOT**

Le passage est très étroit donc on ne peut pas rouvrir un espace aussi étroit au public.

#### **Régis de BELLEVUE**

Concernant le relevé, c'est presque un miracle qu'il ait été fait au mois de mars... Est-ce qu'on a aussi fait des relevés à l'intérieur ?

#### **Monsieur AMIOT**

Ce qui a été prélevé a été relevé. Tous les éléments du pan de bois sont numérotés ... J'ai fait un relevé aussi de la souche de cheminée. On relève au maximum, on démonte mais on garde le maximum d'éléments pour pouvoir les relever.

#### **Régis de BELLEVUE**

L'intérieur, qu'en est-il ?

**Monsieur AMIOT**

Je croyais avoir mis une photo de l'escalier mais je ne la vois plus. L'escalier a disparu dans toute la partie haute. Il reste environ 2.50m de l'escalier mais a priori on a a peu près tous les éléments pour pouvoir le reconstruire. La question de l'escalier se posait pour savoir s'il était contemporain de la maison ou s'il avait été ajouté ensuite.

**Didier DERU**

Merci pour votre présence. J'ai une question pour le futur. Est-ce qu'aujourd'hui on a moyen d'avoir toutes les matières premières pour reconstruire ? Notamment du bois sec...

**Monsieur AMIOT**

Une maison de cette époque, elle était posée avec du bois vert. A cette époque, il est à peine coupé qu'il est déjà utilisé pour faire la maison.

Je prends le cas de Notre-Dame quelqu'un disait qu'il fallait du chêne de moins de cent ans. En effet on utilise du jeune chêne, on enlève l'écorce et on le scie et on ne recoupe pas les pièces. Nos sections de 40/40, c'est cela. Sauf que dans le système commercial actuel, on n'a pas ces stocks comme avant où il y avait de grands stocks sous hangar.

Ca ne fait pas très longtemps qu'on a découvert que l'on utilisait à l'époque du bois vert, c'est d'ailleurs pour cela que les maisons à pan de bois sont souvent déformées, c'est à cause de ces histoires de séchage.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Est ce que l'on sait reconstruire à l'identique ?

**Monsieur AMIOT**

Théoriquement, on peut reconstituer et on a les techniques et les outils pour le faire. Je reviens sur le bois sec, on n'utilisait pas à l'époque de bois sec car on n'avait pas les outils pour travailler ce bois. Pour réparer, vous savez qu'on peut réparer les maisons à pan de bois, les charpentes aussi mais on va être confronté au problème des normes actuelles de mise en sécurité. C'est très compliqué pour nous. Je me suis retrouvé confronté parfois à des choses aberrantes. Au château de Flers, pour remonter un mur en pierre, on m'a demandé des choses invraisemblables. En effet, pour reconstruire il faut du temps, il faut respecter les temps de séchage, respecter les saisons, on ne parlait pas d'appels d'offres à l'époque... le temps joue contre nous.

Les châssis de fenêtre d'époque laissaient l'eau passer donc aujourd'hui on essaie de ruser un peu pour faire comme avant mais en respectant les besoins d'aujourd'hui en termes d'économie d'énergie, de sécurité...

**Didier LECHIEN (Maire)**

D'autres questions ? Merci

Olivier BOBIGEAT va nous présenter la décision modificative.

Je renouvelle tous mes remerciements à M. AMIOT pour son investissement sur ce chantier.

**AFFAIRE N°1 - FINANCES - Budget Ville 2019 - Monument historique « Maison de la Mère Pourcel » - Modification des crédits et financement**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Par délibération du 3 juillet, le Conseil Municipal a décidé de créer une opération d'investissement n° 201957, avec autorisation de programme et crédits de paiement, pour les travaux de reconstruction du monument historique Maison dite « de la Mère Pourcel ».

Cette délibération a été prise en situation d'urgence les jours suivant l'incendie, alors même que le chiffrage des interventions de démolition et de sécurisation n'était pas réalisé et que les premiers marchés publics étaient passés selon des procédures d'urgence impérieuse. Cette délibération prévoyait :

- L'ouverture d'une autorisation de programme, provisoirement fixée à 200 000 € sur 2 années
- L'échéancier de crédits de paiement, à hauteur de 100 000 € en 2019 et de 100 000 € en 2020
- L'affectation des crédits disponibles en Dépenses Imprévues, soit 100 000 €, à l'opération 201957 par une décision modificative n°2.

Les travaux de démolition et de sécurisation immédiate du monument ont débuté dès les premières heures et se sont poursuivis tout au long de la période estivale. Les entreprises ont déposé leurs factures dès fin juillet et le chiffrage du coût des travaux d'urgence est désormais connu avec suffisamment de précision. Pour des raisons liées à la comptabilité publique, il n'a pas été possible de faire supporter aux assurances la prise en charge directe de ces travaux. Il apparaît donc que les crédits votés début juillet sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération au plus vite afin de permettre le paiement des factures transmises.

Le montant de dépenses, évalué par les experts pour la seule année 2019, s'élèverait à 750 000 € TTC. C'est donc à ce niveau qu'il convient d'ajuster les crédits de paiement 2019 sur l'opération en AP/CP 201957.

A ce stade, il est difficile de déterminer le montant et la durée de l'autorisation de programme. Il est donc proposé de le fixer provisoirement à un niveau haut : 4,5 millions d'euros sur 6 ans. Bien entendu, ce montant sera ajusté lorsque nous aurons une meilleure visibilité concernant les travaux à réaliser sur le monument.

La proposition d'AP/CP suivante est soumise au vote du Conseil Municipal :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants programmation pluriannuelle initiale	4 500 000 €	4 500 000 €	750 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	750 000 €	750 000 €	250 000 €

La modification des crédits de paiement de 2019 impose la modification des crédits budgétaires inscrits à l'opération 201957, afin de payer non seulement les dépenses liées aux travaux d'urgence, de mise en sécurité et de démolition, les honoraires de maître d'œuvre et de missions annexes, mais également les honoraires d'avocats et d'experts liés au sinistre.

La décision modificative n° 3 à voter est donc proposée comme suit :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Remboursement assurance	chap 77 - 7788				650 000,00 €
équilibre de la section par le virement à la section d'Investissement (/021 RJ)	023		650 000,00 €		
		0,00 €	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
		650 000,00 €		650 000,00 €	
				0,00 €	
Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (/023 DF)	021				650 000,00 €
Modification de l'opération 201957 - Augmentation de crédits de paiement	201957 - 2031		140 000,00 €		
	201957 - 2313		510 000,00 €		
		0,00 €	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €
		650 000,00 €		650 000,00 €	
				0,00 €	

La prise en charge du coût des travaux d'urgence par l'assurance de la Ville permettra de compenser tout ou partie de la charge financière pesant sur le budget de la Ville. Aussi, le remboursement par les assurances, qui constitue une recette de fonctionnement, est-il budgétairement équilibré entre les deux sections par un virement à la section d'Investissement (023 / 021). Ces recettes sont certaines, puisque contractuelles, elles sont donc sincèrement inscrites à la décision modificative n°3. En ce qui concerne les subventions, qui seront sollicitées lorsque le projet sera validé, elles ne pourront être inscrites en recettes budgétaires qu'à leur notification. Il en sera de même pour les dons qui sont en cours de collecte.

Les dépenses seront réalisées avant que ne soient perçues les recettes. Ce décalage de trésorerie impose donc de contracter un prêt relais qui présente l'avantage de permettre des remboursements anticipés du capital, par exemple lorsque les remboursements d'assurance ou les subventions sont versés, sans pénalité. Il sera sans doute nécessaire de contracter plusieurs emprunts relais, afin d'ajuster les montants au fur et à mesure du projet de reconstruction, et d'optimiser le paiement des intérêts liés à la dette.

Il convient en conséquence d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation auprès des établissements prêteurs, pour contracter un premier prêt relais, d'un montant correspondant aux crédits de paiements de 2019, soit 750 000 €.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la Commune nouvelle de Dinan,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 3 juillet 2019,

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits de l'opération 201927 et de prendre les décisions budgétaires et financières consécutives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

**1 - De modifier** l'opération en AP/CP 201957 « Reconstruction du monument historique Mère Pourcel » comme suit :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montants programmation pluriannuelle initiale	4 500 000 €	4 500 000 €	750 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	750 000 €	750 000 €	250 000 €

**2- D'adopter** la décision modificative n°3 du Budget Ville 2019 comme suit :

imputation			dépenses		recettes	
Section	niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Fonctionnement	Chapitre	chap 77 - 7788				650 000,00 €
Fonctionnement	Chapitre	023		650 000,00 €		
Investissement	Chapitre	021				650 000,00 €
Investissement	Opération	201957 - 2031		140 000,00 €		
Investissement	Opération	201957 - 2313		510 000,00 €		

**3- D'autoriser** M. le Maire à lancer une consultation auprès des établissements prêteurs, pour contracter un prêt-relais d'un montant de 750 000 €, et à signer l'offre de prêt la mieux-disante.

**4-** Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.*

**Didier LECHIEN (Maire)**

Merci, avez-vous des questions ?

**Didier DERU**

On sait que sur ce genre de dossier, il va y avoir des experts et des assurances qui vont malheureusement peut-être se renvoyer la balle. Ce dossier va prendre du temps.

Nous sommes assurés, heureusement. Est-ce que dans notre contrat on a un plafond d'assurances ? Est-ce qu'on a déjà une idée du rythme du remboursement et enfin, concernant les initiatives de particuliers et d'entreprises, c'est bien mais pour autant il y a un certain nombre d'interrogations chez les gens car le bruit court que ces événements seraient organisés parce que la ville ne serait pas assez assurée... Il y a peut-être une explication à donner. A-t-on un plafond d'assurances ?

**Didier LECHIEN (Maire)**

L'enquête est en cours, de nombreux experts interviennent pour l'ensemble des parties assurées, la Ville, les restaurateurs. On sait les débats que ce type de sinistre entraîne. On sait que cela va durer longtemps, qu'il y a un impact sur les immeubles voisins, donc bien évidemment ce seront des sommes importantes qui seront mobilisées. On le saura peut-être au cours de l'année prochaine, on verra quand l'enquête aura abouti. Je rappelle que nous sommes assurés sur l'ensemble de nos monuments historiques. Je rappelle qu'à une période les remparts n'étaient pas assurés. Aujourd'hui tout est assuré. Nous avons un plafond de 25 millions d'euros. Nous sommes bien assurés.

On ne mobilise pas le mécénat par manque d'assurance, nous sommes simplement inscrit dans la dynamique engagée par la Fondation du patrimoine à la suite de Notre-Dame « Plus jamais ça ». Nous avons un centre-ville fragile avec de nombreux monuments historiques, nous avons depuis 2014 enclenché une campagne d'entretien, nous accompagnons aussi les propriétaires de bâtiments classés et c'est pour cela que nous mobilisons le mécénat comme nous mobilisons le ministère de la culture, la région, le département ... Nous avons 80 monuments inscrits, nous sommes donc une des villes de France qui a le plus grand nombre de monuments classés ou inscrits. Nous avons l'un des plus grands sites patrimoniaux remarquables, 90 hectares. Bien évidemment cela emmène des contraintes et demande une mobilisation importante. Sur les échéances de remboursement, je suis incapable de vous donner un calendrier aujourd'hui. Cela va dépendre de l'évolution de l'enquête, nous nous sommes assurés des services d'un expert associé, un cabinet d'avocat. Nous avons aussi missionné l'expert assuré sur le parking du centre historique.

Le dossier suit son cours. C'est un dossier très compliqué.  
Avez-vous d'autres questions ?

**Charles PASINO**

La somme de 4.5 millions concerne aussi les deux autres immeubles ?

**Didier LECHIEN (Maire)**

Non là on parle de l'immeuble de la Mère Pourcel. Ce sont les assurances des propriétaires des immeubles en question qui vont être missionnées sur ces bâtiments et elles se retourneront ensuite contre les autres assureurs. Nous ne sommes propriétaires que de l'îlot de la Mère Pourcel à l'exception du bâtiment où se situe la galerie.

**Charles PASINO**

D'accord mais comment vont pouvoir être réparés les deux immeubles abîmés ? Le parapluie va empêcher cela ?

C'ets pour répondre à des questions qu'on me pose.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Il faut laisser les hommes de l'Art travailler ensemble. Il faut savoir que pour l'un des deux c'est l'architecte qui avait suivi la rue de la Mittrie qui a été retenu. Tout cela est articulé entre notre architecte, celui des immeubles voisins, les entreprises... Il faut les laisser travailler ensemble et avancer de façon à ce que l'ensemble des immeubles soit réparé.

Je pense aussi aux propriétaires et locataires dont certains ne peuvent même plus accéder chez eux.

On passe au vote.

Unanimité.

Pour information, le prochain conseil municipal aura lieu le 15 octobre.

**Jacques TOUMINET**

Je voulais juste remercier les services de la Ville pour la communication régulière sur l'avancée du chantier.

**Didier LECHIEN (Maire)**

Merci. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures.